

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-7-5

Séance du vendredi 9 septembre
2016

SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2014-8-5-3 du 12 septembre 2014 relative aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 Soutien aux Projets Structurants Deuxième Programmation 2014,
- VU l'avis favorable de la 7^{ème} Commission lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement en une seule fois, au titre de la politique en faveur du soutien à l'animation du patrimoine :
 - au titre du fonctionnement de :
 - *une subvention de 5 750 € à l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban de Besançon ; les crédits seront prélevés au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,*
 - *une cotisation de 12 500 € pour l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre de Paris ; les crédits seront prélevés au programme D611 imputation 011-312-6281-2276-014,*
 - *une participation statutaire au titre de 2016 de 30 000 € pour le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck ; les crédits seront prélevés au programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014,*
 - au titre de l'investissement de :
 - *une subvention de 1 041 € pour le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour le renouvellement du matériel audiovisuel ; les crédits seront prélevés au programme D214 imputations 204-312-204151-23026-014.*
- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention INTERREG relative au financement de la construction d'un Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf, et l'autorise, le cas échéant à apporter à la convention précitée des modifications mineures qui pourraient s'avérer nécessaires.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité